

Octobre 2022

Madame, Monsieur,

Afin de compenser l'inflation, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique avait annoncé le 28 juin que la valeur du point d'indice serait augmentée pour tous les agents publics, ce qui a été confirmé par décret publié le 7 juillet dernier.

Souhaitant assurer une égalité de traitement dans notre secteur privé non lucratif, la Direction générale d'UNEOS, après discussions et signature d'un accord avec les Organisations syndicales, a décidé de mettre en place, dès à présent, cette revalorisation et par anticipation d'un éventuel accord de branche.

L'augmentation décidée dans la fonction publique a été fixée à 3.5% de la base du traitement hors prime qui correspond à une revalorisation brute réelle de 2.7 à 3%.

Transposée dans notre Groupe, cette revalorisation représente 2.8% et se calcule à partir du salaire de base conventionnel (comprenant le coefficient de base, les compléments diplôme et métier, les compléments d'encadrement, fonctionnel ou encore ACCA, ainsi que l'indemnité de promotion et l'indemnité Ségur I).

L'indemnité d'indice sera versée sous la rubrique « Indemnité d'indice » sur le bulletin de paie de ce mois d'octobre, avec effet rétroactif sous forme de rappel à compter du 01/07/2022.

Il est à rappeler que les salariés éligibles à l'« indemnité smic » ont déjà bénéficié des effets d'une augmentation générale du SMIC de 7.76% depuis août 2021, destinée à compenser la hausse des prix à la consommation.

Ainsi :

- Pour les salarié(e)s qui bénéficient de l'indemnité SMIC, lorsque l'indemnité d'indice sera supérieure à cette indemnité SMIC, celle-ci sera diminuée du montant de l'indemnité SMIC.
- Pour les salariés qui ont une indemnité SMIC supérieure à l'indemnité d'indice, ils ne verront pas leur salaire évoluer autrement que par les augmentations du SMIC à venir.

L'« indemnité d'indice » prendra fin en mars 2023, partant du principe qu'un accord de branche financé par l'Etat devrait se substituer à notre accord UNEOS.

Le coût de cette mesure salariale, estimé à 1.5M€, sera pris en charge par UNEOS sur ses fonds propres.

Votre responsable hiérarchique en première intention et vos GRH de site demeurent naturellement disponibles en cas de questions.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de toute notre considération

Le Directeur Général,
R.MOREAU

